

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2025-07-059

L'an deux mille vingt-cinq le premier juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

**Présents :** MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF, Claude JOND, Ghislaine GACHET-PONNAZ

**Absents excusés :** Catherine CSIBI-FRANZOSINI

**Procurations :** Nicolas ELIE donne pouvoir à Franck PRADEL, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ

**Secrétaire de séance :** Solange COOKE

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 24 juin 2025

**D2025-07-059 OBJET : SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE POUR PASSAGE DE CANALISATIONS  
D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES**

**Rapporteur :** Monsieur Yann JACCAZ

**Exposé :**

VU les articles L 152-1, L 152-2 et R 152-1 à R 152-15 du Code rural et de la Pêche Maritime,

**CONSIDERANT** la nécessité de dévier des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales en vue de l'aménagement du nouveau quartier touristique des Varins ;

**CONSIDERANT** que les négociations amiables ne peuvent permettre d'obtenir les accords de servitude de passage de canalisations nécessaires, notamment pour les parcelles B 2557 et 2560 ;

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête.

**Décision :**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes du dossier d'enquête de servitude publique concernant les terrains annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en application des dispositions des articles L.152-1 et R.152-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, à solliciter M. le préfet de Haute-Savoie pour l'ouverture d'une enquête sur le territoire de la Commune de Praz sur Arly en vue du passage de canalisations d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sur fonds privés,

**Amendements :** Néant

**Adoption :**

Conseillers présents .....	11
Procurations.....	02
Votants.....	13
Pour .....	13
Contre .....	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance  
Solange COOKE

Le Maire,  
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 04/07/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. .